

## 11<sup>ème</sup> Chapitre de l'Abbé Général pour le CFM – 05.09.2012

Il y a encore au moins un personnage dans la communauté auquel saint Benoît demande de vivre et d'agir dans la crainte de Dieu : c'est l'abbé. J'aurais peut-être dû en parler avant les autres, mais ce que nous avons vu par rapport aux autres tâches et situations nous aide à mieux comprendre la qualité de la crainte de Dieu demandée à l'abbé, parce qu'au fond l'abbé est comme appelé à favoriser et solliciter par sa crainte de Dieu la crainte de Dieu de ses frères.

Dans un certain sens, l'abbé est créé par la crainte de Dieu de la communauté. Au début du chapitre 64, saint Benoît demande en effet que soit établi "celui que toute la communauté, inspirée par la crainte de Dieu, aura élu d'un commun accord – *omnis concors congregatio secundum timorem Dei*" (RB 64,1).

Cette concorde de la communauté dans la crainte de Dieu est une claire allusion à la première communauté de Jérusalem, la communauté du Cénacle, de la Pentecôte. Dans les Actes des Apôtres, il y a une belle description résumant l'Église des premiers temps : "L'Église était en paix dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie. Dans la crainte du Seigneur, elle se construisait et elle avançait ; elle se multipliait avec l'assistance de l'Esprit Saint." (Ac 9,31)

La communauté vivant d'un même cœur dans la crainte du Seigneur, c'est-à-dire se tenant en présence de Dieu, l'adorant et attendant de Lui la grâce, se multiplie et avance avec l'assistance de l'Esprit Saint, animée par l'Esprit Saint qui console et donne lumière et force pour le chemin. L'élection de l'abbé doit toujours être vécue dans ce climat de concorde ecclésiale. Vivre le choix d'un abbé dans un climat de crainte du Seigneur signifie demander ce choix comme un don de Dieu, c'est-à-dire que le bon choix soit fait principalement par Lui, que le choix soit fait par l'Esprit Saint. La crainte de Dieu est le critère de discernement qui laisse faire au Seigneur le choix que Lui veut. La communauté se fait ainsi instrument de l'Esprit pour que puisse se révéler et se manifester le choix de Dieu. C'est ainsi par exemple que les premiers chrétiens ont tiré au sort l'apôtre Matthias, après avoir prié (Ac 1,24-26)

Je me demande souvent, quand je me trouve devant des communautés qui ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un choix, à se mettre d'accord sur l'élection d'un supérieur, si le véritable problème, plutôt que le manque de personnes capables d'assumer ces charges, ne serait pas précisément le manque de concorde dans la crainte de Dieu. C'est-à-dire que, avant de prétendre être unis à propos d'un choix, d'une décision, d'une personne, il faudrait se soucier d'être établis d'un même cœur dans la crainte de Dieu. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire être d'accord et unis dans la foi que le Seigneur est présent, qu'Il agit en nous et au milieu de nous, qu'Il veut notre bien et réaliser son Règne. Lorsqu'une communauté travaille à cette concorde qui permet de reconnaître avec foi le Seigneur présent, alors le juste choix arrive presque comme par miracle, un miracle de communion, d'unité fraternelle, que tous perçoivent avec stupeur et ne peuvent attribuer seulement à leur bonne volonté, à leurs efforts : c'est le Seigneur qui agit, c'est le Saint-Esprit qui se manifeste.

Cette attitude devrait ensuite rester pour l'abbé comme une règle de vie, une méthode pastorale. Saint Benoît rappelle souvent à l'abbé qu'il doit rendre compte à Dieu de son ministère, de ses choix et décisions, et de la manière dont il traite chaque frère.

Le passage le plus clair de ce rappel de la Règle sur la responsabilité de l'abbé devant Dieu est au chapitre 3 sur la convocation des frères en conseil : "L'abbé, toutefois, doit faire toutes choses dans la crainte de Dieu et selon la Règle, persuadé que, sans doute aucun, il aura à rendre compte de toutes ses décisions à Dieu, ce juge souverainement équitable." (RB 3,11)

Nous ne devons pas interpréter ce rappel du jugement divin comme si saint Benoît voulait faire peur à l'abbé pour qu'il se conduise bien, comme un enfant qu'on menace de punition s'il ne fait pas bien ses devoirs. Le Dieu qui nous jugera à la fin n'est pas un Dieu que nous rencontrerons seulement à la fin, après la mort, mais il est un Dieu-avec-nous, qui vit avec nous et porte avec nous la fatigue et la responsabilité du chemin. Lui-même nous donne la grâce d'être fidèles et féconds dans la tâche qu'Il nous confie, et si à la fin il devra exercer un jugement sévère, ce sera parce que nous n'aurons pas accueilli la grâce d'être toujours aidés par le Seigneur à vivre notre vocation en plénitude.

"L'abbé, toutefois, doit faire toutes choses dans la crainte de Dieu et selon la Règle" : tout ce que la Règle lui demande – et la Règle demande énormément à l'abbé, elle demande aussi à l'abbé que les frères suivent bien la Règle – est alimenté par la crainte de Dieu. C'est comme si saint Benoît demandait à l'abbé de suivre et de faire suivre la Règle en présence du Seigneur sans lequel nous ne pouvons rien faire (cf. Jn 15,5), et qui nous donne son Esprit qui "suscite en nous le vouloir et le faire, selon les desseins bienveillants" du Père (cf. Ph 2,13).

Vécue dans la crainte de Dieu, en dépendance de Dieu, la responsabilité de l'abbé, comme toute responsabilité dans la communauté ou dans l'Église, n'est plus un fardeau, mais un chemin dans lequel on fait l'expérience de l'amitié du Seigneur et de sa bonté qui pourvoit à tout. Au chapitre 2, consacré à l'abbé, saint Benoît invite l'abbé à ne pas trop s'inquiéter des choses "passagères, terrestres et caduques" et à se concentrer sur la sollicitude pour les âmes des frères qui lui sont confiés. Et il ajoute : "Et, de peur qu'il ne se préoccupe à l'excès de la modicité des ressources du monastère, il se rappellera qu'il est écrit : 'Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice : le reste vous sera donné par surcroît' ; (Mt 6,33) et encore : 'Rien ne manque à ceux qui le craignent.' (Ps 33,10)." (RB 2,35-36)

Et saint Benoît dit cela juste entre deux phrases dans lesquelles il rappelle à l'abbé qu'il devra rendre compte à Dieu des frères qui lui ont été confiés (2,34 et 37). La confiance en Dieu, la foi en Lui, sont au fond l'âme du ministère de l'abbé. La crainte de Dieu exprime cette confiance et devient ainsi l'attitude qui accueille tout de Dieu : "Rien ne manque à ceux qui le craignent". La crainte de Dieu ne nous enlève rien. La crainte de Dieu nous donne tout, nous obtient tout. Au lieu d'être une crainte servile qui nous éloigne du Seigneur, c'est une crainte filiale qui alimente et exprime notre confiance en Lui, dans la gratitude de tout obtenir, et donc de pouvoir être libres de tout attachement aux sécurités du monde.

Cette conversion de la crainte servile à la crainte filiale est, pour saint Benoît, le fruit du chemin de l'humilité qu'à partir de demain nous essaierons de méditer ensemble.

*Fr. Mauro-Giuseppe Lepori OCist*